

Le deuxième comité établi par la Conférence a approuvé sept autres résolutions; le Canada n'en a appuyé que trois, dont une priant le secrétaire général des Nations Unies de nommer un groupe d'experts en vue de préparer un rapport sur la contribution de la technologie nucléaire au développement économique; une autre invitant l'AIEA à faciliter l'échange d'informations techniques et scientifiques et à accroître son assistance dans le domaine de l'énergie nucléaire; le Canada a enfin appuyé un document du Comité des Dix-Huit qui établit un lien entre l'intensification des explosions nucléaires à des fins pacifiques et les négociations en vue de l'interdiction complète des essais nucléaires. Le Canada s'est abstenu sur les quatre résolutions suivantes: la première demandant la création d'un "fonds nucléaire spécial" administré par l'AIEA; la deuxième portant sur la création de programmes spéciaux dans le cadre du PNUD, de la BIRD et de l'AIEA afin de financer l'assistance aux réalisations nucléaires à des fins pacifiques; une troisième recommandant l'élargissement du Conseil d'administration de l'AIEA et la dernière demandant à tous les États nucléaires et non nucléaires d'ouvrir aux étudiants et aux hommes de science leurs institutions scientifiques et leurs établissements nucléaires engagés dans la recherche. De l'avis du Canada, ces résolutions empiétaient sur la compétence d'autres organismes ou n'étaient pas réalisables.

Vingt-troisième session de l'Assemblée générale

La majeure partie du débat sur le contrôle des armements à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a porté sur la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires dont le rapport était inscrit à l'ordre du jour. Toutefois, le retard apporté aux entretiens bilatéraux entre les États-Unis et l'URSS au sujet de la limitation et de la réduction des armes nucléaires stratégiques a causé beaucoup d'inquiétude quant à la possibilité de contrôler la course aux armes nucléaires. Pratiquement toutes les délégations, y compris le Canada, ont demandé que des entretiens aient lieu le plus tôt possible, et une résolution, qui a été présentée à la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires et indiquant l'importance et l'urgence de tels entretiens, a été adoptée par 97 voix sans opposition et cinq abstentions.

Au cours du débat au sein de la Première Commission de l'Assemblée, il est devenu manifeste qu'une seule résolution ne pouvait de façon satisfaisante englober toutes les décisions de la Conférence. Après de longues négociations au cours desquelles le Canada a joué un rôle actif, quatre résolutions groupant les recommandations de la Conférence ont été présentées; le Canada en a appuyé trois. L'une de ces résolutions visait les entretiens sur les armes stratégiques dont il a été question plus haut. Les deux autres recommandaient de nouveau l'établissement de zones dénucléarisées et demandaient au secrétaire général de préparer un rapport sur l'établissement d'un service chargé de s'occuper des explosions nucléaires à des fins pacifiques. La résolution la plus contestée sanctionnait les décisions de la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires; demandait au secrétaire général de transmettre ses résolutions aux gouvernements et aux institutions des Nations Unies, de soumettre un rapport complet sur la mise en oeuvre des résultats de la Conférence, y compris la possibilité de réunir la Commission des Nations Unies sur